La formation en journalisme dans le contexte de la lutte contre le terrorisme :

le nécessaire recours à l'approche des droits de l'Homme

Dr.Faten Ben Lagha*

Résumé

Questionner le traitement médiatique des évènements terroristes par les journalistes tunisiens nous renvoie essentiellement au rôle de l'appareil de formation dans la préparation à la profession du journaliste. L'hypothèse principale qui a conduit ce travail est que la formation en tant que socle de compétences permettra au journaliste de faire son travail au quotidien avec rigueur et soin dans le respect de son public et dans le dessein de la vérité. C'est dans cette optique de réflexion que nous nous demandons, quels savoirs scientifiques académiques enseignés? Avec quelles méthodes? Par quels moyens? Comment faire pour inculquer aux étudiants futurs journalistes une prise en compte nécessaire de leurs futures responsabilités? Pour ce faire, nous avons analysé quelques rapports et études traitant notre sujet, ces textes sont établis par des professionnels des médias tunisiens et étrangers. Plusieurs recommandations ont été émises et un certain nombre d'actions concrètes ont été proposées. En plus, nous avons présenté une nouvelle approche intitulée Approche Basée sur les Droits de l'Homme, qui sert à l'élaboration de méthodes et d'outils de travail par la prise en compte des valeurs humaines dans les analyses de situation et dans la définition des objectifs en matière de formation en journalisme.

Mots-clés : formation, journalisme, médias, terrorisme, approche basée sur les droits de l'Homme.

Abstract:

The media treatment of terrorist events by Tunisian journalists mainly highlights the importance of training in preparing the journalists for their profession. This study asks how to best meet the challenges of providing journalists the skills, which will enable them to do their daily work with rigor and care and in the respect of their audience and the purpose of truth. We begin with raising the following questions: which scientific knowledge taught? With which methods? By which means? How can we instill in future student journalists in the necessary consideration of their future responsibilities? Then, we attempt to answer these

*- Enseignante -chercheure, Faculté des Lettres et des Sciences Sociales, Université Sultan Quabous- Mascate- Oman. questions by examining a sample of reports and studies conducted by Tunisian and foreign media professionals. Finally, we presented new Human Rights –based approach often employed with the view of developing methods and working tools, which take into, account human values in the analysis situations and in the process of setting objectives for journalism training.

Key words: training, journalism, media, terrorism, a human rights-based approach in higher education.

Introduction

Après les évènements du 14 janvier 2011, les transformations dans l'univers des médias sont spectaculaires, les professionnels sont devenus inquiets de la capacité des médias tunisiens de préserver les acquis de la révolution et de leur aptitude à jouer leurs rôles en cette période de transition démocratique. Des rapports ont été publiés durant la période post-révolution, faisant valoir la nécessité de médias libres et indépendants et d'une société civile forte et démocratique afin d'assurer le succès de la révolution¹. Des recommandations et des réflexions sur la réorganisation totale des médias ont été lancées susceptibles de faire progresser le processus de transformation vers la consolidation. Les professionnels de l'information ont appelé à l'abolition du code de la presse, compte tenu de ses lois de confiscation de la liberté d'expression et de son caractère répressif².

Il est intéressant de signaler qu'après une lutte menée par le syndicat national des journalistes tunisiens et l'INRIC³, des nouvelles réglementations ont été alors mises

¹ La liberté d'expression et la liberté d'information sont reconnus par la communauté internationale comme des droits humains primordiaux. Le rapport du Groupe de haut niveau sur l'agenda pour le développement des médias post-2015, indique que la bonne gouvernance est comprise comme l'aptitude d'une société à garantir l'état de droit, la liberté de parole et une gestion des affaires publiques ouverte et responsable.

² En Tunisie les textes de loi relatifs au secteur de la Presse ont été créés depuis l'occupation française allant du décret du 06 août 1936, passant après l'indépendance des décrets, du 9 février 1956, du 7 novembre 1957, du 10 août 1957 et du 30 août 1961 jusqu'au code de la presse du 28 avril 1975 (loi N°32-1975) qui a été modifié à plusieurs reprises pendant les années suivantes (1988, 1993, 2001 et 2006). Par ailleurs, malgré ces multiples modifications, censées garantir la liberté et l'ouverture du paysage médiatique en Tunisie, le code de la presse de 1975 est resté un texte répressif, compte tenu du nombre important des peines privatives de liberté.

³INRIC: Instance Nationale Indépendante pour la Réforme du Secteur de l'Information et de la Communication

en place, toutefois, ces réglementations sont passées par plusieurs étapes. Trois nouveaux textes de loi ont été adoptés conformes avec les standards internationaux : le décret-loi N°41-2011 du 26 mai 2011 relatif à l'accès aux documents administratifs des organismes publics; le décret-loi N°115-2011 du 2 novembre 2011 sur la liberté de presse d'impression et d'édition et le décret-loi N°116-2011 du 2 novembre 2011 relatif à la liberté de la communication audiovisuelle et à la création d'une haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA) promettant de renforcer les fondations de la démocratie émergente en Tunisie. Concernant le décret-loi N°115, il explicite les conditions d'exercice de la profession du journaliste, de la protection des sources et de la suppression des peines privatives de liberté. Il cite également les multiples garanties prévues en matière de consécration du pluralisme d'opinion et de la transparence au niveau du financement et de la gestion des entreprises de presse. Le décret-loi N°116 sur la communication audiovisuelle, constitue, quant à lui une première dans le paysage médiatique tunisien, comprenant des articles relatifs à la composition, aux attributions et au mode de fonctionnement de la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA).

En Tunisie post- révolutionnaire, la route paraît encore longue, puisque d'un côté les acteurs des médias luttent sur tous les fronts pour promouvoir ces acquis juridiques afin de les mettre pleinement en œuvre, et de l'autre s'ajoute la problématique du traitement médiatique des évènements terroristes. E effet, depuis 2011 le pays a connu une situation sécuritaire instable et un secteur médiatique encore en transition "entre manque de communication de la part des instances officielles et mauvais traitement de l'information, les médias sont confrontés de plein fouet à des questions de professionnalisme et d'éthique depuis la révolution, surtout en matière de terrorisme". La couverture des évènements terroristes de ce fait, demeure une question centrale du débat public et une thématique récurrente de l'actualité médiatique tunisienne. Des initiatives ont été lancées par plusieurs parties prenantes du secteur afin de renforcer la culture de l'auto-régulation par la rédaction des chartes éditoriales ou de codes éthiques. Pour Hammami, "ces débats publics sur le

Créée le 2 mars 2011 qui aurait pour mission de réformer et de réguler le secteur de l'information et de la communication afin de soustraire le discours médiatique aux querelles politiques et d'éviter qu'il ne sombre dans l'anarchie et le populisme. La principale fonction attribuée à l'INRIC consiste à proposer les textes législatifs nécessaires pour la régulation dans le secteur de la presse écrite, le secteur audiovisuel et le secteur de la presse électronique.

¹ Blaise, Lilia, Médias tunisiens : les règles du métier à l'épreuve du terrorisme, Inkyfada, 21/07/2014, site consulté le 02/03/2017.

terrorisme favorisent d'appréhender les marges de manœuvre dont disposent ces médias devant les logiques d'Etat en situation d'urgence non maîtrisée permettant aussi de questionner la profession du journaliste, ses fonctions et l'essence même de son métier".

1/Médias et terrorisme : un exercice professionnel nouveau!

Les problèmes et les enjeux liés aux conflits et au terrorisme constituent une menace réelle pour les États démocratiques au même titre que les États en voie de démocratisation. Dans nos pays arabes, les médias depuis leur émergence ont servi jusqu'à présent comme un dispositif au service du pouvoir exécutif et pour la symbolique de l'autorité légitime. Ce qui est nouveau c'est que ces mêmes médias de masse sont de plus en plus exploités au service de la mise en scène de la violence et de la terreur comme c'est le cas avec l'organisation terroriste « Daech ». De ce fait, le terrorisme depuis les attentats du 11 septembre 2001 a pris une place centrale dans l'actualité et dans le débat public et politique. Cet aspect met le journaliste et les métiers des médias au cœur des enjeux sociétaux et politiques.

Le rapport établi par l'UNESCO de l'année 2015 sur les médias face au terrorisme, suggère qu'en de telles circonstances, les médias sont indispensables pour fournir des informations vérifiables et des opinions éclairées. Dans ce contexte tendu, qui se manifeste par des populations à cran et des esprits échauffés, la fonction des médias en devient d'autant plus importante. La relation entre le terrorisme et les médias est complexe et difficile. Dans ce qu'elle a de pire, cette relation relève de la symbiose perverse entre, d'une part, des groupes terroristes qui élaborent des spectacles de violence pour continuer d'attirer l'attention du monde et, d'autre part, des médias incités à diffuser en continu pour répondre à l'immense intérêt du public.

Certes, les pratiques journalistiques posent de nombreux problèmes et alimentent les débats mais la formation au journalisme le pose tout autant. Le véritable problème selon plusieurs acteurs des médias viendrait de la formation des journalistes, "Les jeunes journalistes seraient mal entraînés au terrain et surtout en culture générale. Par exemple dans certains journaux, ce sont les journalistes des faits-divers qui s'occupent de terrorisme".

Au cours des ateliers du colloque international du réseau Théophraste sur les médias et le terrorisme tenu à Lilles en 2016, les intervenants ont souligné que les écoles de journalisme sont censées suivre les évolutions du métier mais surtout être en mesure

4

¹ Hammami, Sadok, Médias, terrorisme et conflit : pratiques et stratégies, colloque du réseau Théophraste, Lilles, novembre 2016.

² Blaise, Lilia, Médias tunisiens : les règles du métier à l'épreuve du terrorisme, Inkyfada, 21/07/2014, site consulté le 02/03/2017.

de les précéder voire de les initier. Ainsi dans ce processus global de rénovation du métier, quels rôles les écoles de formation au journalisme peuvent-elles jouer pour l'avènement d'un journalisme qui apprend aux étudiants dans ce domaine le sens de l'indépendance et de l'esprit critique pour servir idéalement un système démocratique.

2/ La formation comme vecteur de l'efficacité professionnelle des acteurs des médias

Depuis les débuts des débats entourant le rôle des universités dans l'enseignement du journalisme, les écoles de journalisme se définissent comme des serviteurs de deux maîtres : le marché de l'emploi qui impose des compétences requises pour la profession et l'université qui exige la mission tripartite de recherche, d'enseignement et de service public. Cette définition a été maintenue par la conviction que les écoles de journalisme servent les démocraties en éduquant et en formant des journalistes selon les valeurs et les normes du métier du journaliste. De nombreux chercheurs discutent de ce sujet et la multiplicité de leurs études reflète une divergence des approches, en effet chacun discute de cette question en fonction de ses affiliations scientifiques et de sa vision du sujet. Dans cette perspective Laville¹ appelle les formateurs au journalisme à impérativement se saisir des transformations du métier au risque de créer un écart infranchissable entre les représentations qu'ils véhiculent et la réalité des pratiques en mutation constante. Cette même tendance incitant à réduire la distance entre les connaissances académiques et les pratiques professionnelles a été partagée par Estienne & Vandamme, pour eux "[.....] Il convient d'adapter les formations et de les faire évoluer vers plus de souplesse, de malléabilité, de réactivité et d'agilité ».²

D'autres tentatives prennent en compte la transformation et le renouvellement des médias et incitent sur le rôle des écoles de formation face à ces changements. Badillo, écrit par exemple, "Nous sommes dans un système médiatique en phase de recomposition et il n'y a que deux issues. Soit rumeur et désinformation prennent l'ascendant, soit les médias et les nouveaux médias redeviennent des références fondées sur une qualité de l'information et une éthique de la responsabilité. Plus la société est complexe, plus la finalité du journalisme s'élève [...] le rôle des écoles de la formation du journalisme devient crucial"³. Face à cette situation, Pélissier met l'accent sur la notion d'adaptation et s'interroge à ce propos : Quelles adaptations proposées aux fondamentaux de l'enseignement du journalisme ⁴? Nous nous

¹ LAVILLE C. journalisme : former au changement. Comment les formations se saisissent des transformations du journalisme, *Médiamorphoses*, n°24, 2008, pp.92-96.

²ESTIENNE Y., VANDAMME, E, *l'école du journalisme de demain, Les Cahiers du journalisme*, in culture numérique, les cahiers du journalisme, n° 21, 2010, pp156-175.

³ Badillot, PY. Plus personne n'est journaliste, *Médiamorphoses*, 2008, n°24, p79-85.

⁴ Pelissier N. & *al.*, Tous journalistes? Les établissements de formation au défi du web partipatif, , Les cahiers du journalisme, n° 21, 2010, pp.176-190..

demandons à notre tour, comment les formations se saisissent des transformations du journalisme ?

Notre hypothèse principale pour ce travail est que la formation en tant que socle de compétences permettra au journaliste de faire son travail au quotidien avec rigueur et soin dans le respect de son public et dans le dessein de la vérité. De ce fait, cela concerne le traitement des évènements terroristes. Chemin faisant, questionner le traitement médiatique des évènements terroristes par les journalistes, nous renvoie essentiellement au rôle de l'appareil de formation dans la préparation à la profession du journaliste.

Rapports et études sur la formation en journalisme en Tunisie postrévolutionnaire

Il est bien connu que depuis des années les diplômes et les cursus se sont transformés au sein de la sphère éducative par une intervention directe ou indirecte de la sphère du travail. Aujourd'hui, ce qui est demandé aux nouveaux diplômés chercheurs d'emplois, ce ne serait plus tant le capital scolaire ou la compétence certifiée, que la capacité à transformer leur capital scolaire en capital pragmatique. Il s'agirait de transformer l'expérience savante en savoir opératoire. Dans ce cadre, il est intéressant de remarquer que les contributions scientifiques sur les cursus, les contenus et les modalités de formation académique en journalisme en Tunisie est un terrain de recherche très peu exploré¹. Pareillement pour les travaux francophones, Brin et Delforce², attestent aussi de ce déficit, alors que les réflexions sur la question de la formation sont d'une importance capitale avant tout débat sur l'exercice du métier.

Plusieurs modèles de cursus sont proposés dans les écoles de formation au Maghreb. Un premier modèle de cursus élaboré par l'UNESCO en 2007. C'est un modèle d'inspiration pédagogique anglo-saxonne, élaboré par des experts majoritairement anglophones et qui a été mis en débat par le réseau Théophraste qui rassemble les écoles francophones de journalisme, il est jugé non adapté aux valeurs, aux pratiques et aux cadres d'enseignement des écoles de journalisme francophones, que c'est un modèle applicable universellement et que certaines matières parmi les fondamentaux sont absentes.

D'où la publication d'une autre version en 2009 où la récurrence des matières a été révisée, (Modification de la répartition des matières au sein des curricula), des

¹ Nous pouvons citer à titre d'exemple les contributions suivantes: RTC n°3 janvier/juin 1983 (Un article sur "La formation au journalisme"), RTC n°11 Janvier / juin 1987 (Dossier sur la formation des journalistes en Afrique), Quelques recherches sur l'état du dispositif de formation en journalisme en général, Sept projets de mémoires de licence (maitrise ancien régime), Peu de recherches sur le cursus, sur le contenu des programmes de formation et sur les activités pédagogiques.

² Colette Brin et Bernard Delforce, Les cahiers du journalisme, 2010, n° 21.

enseignements pratiques sont ajoutés et il ya eu davantage de valorisation de la place de l'immersion professionnelle dans le cadre de la formation.

La publication de ce deuxième manuel "Modèles de cursus pour la formation au journalisme du réseau francophone Théophraste" a servi de référence importante au processus de gestion du changement au sein de l'Institut de Presse et des Sciences de l'Information.

Pour ce travail, nous avons repéré quelques rapports et études traitant la question de la formation universitaire en journalisme, ces textes sont établis par des professionnels locaux et étrangers des médias. Plusieurs recommandations ont été émises et un certain nombre d'actions concrètes ont été proposées. Trois rapports parmi eux nous semble intéressant à examiner étant donné qu'ils traitent de manière approfondie la question de la formation en journalisme en Tunisie : un premier rapport de l'Instance nationale pour la Réforme de l'information et de la communication établi en 2012 ; un deuxième rapport de l'UNESCO datant de 2012 visant à élaborer une feuille de route pour le développement des médias et un troisième rapport de l'Union Européenne établi en 2015.

En somme, selon les recommandations de ces trois rapports la formation universitaire à L'IPSI¹ devrait :

- > S'éloigner contre toute forme d'ingérence politique ;
- Axer ses efforts sur la multiplication des sessions de formation et de stages afin de renforcer son ouverture sur l'environnement et de bénéficier de l'expérience des journalistes professionnels locaux et étrangers ;
- ➤ Intégrer, certains genres journalistiques qui étaient sciemment ignorés dans ses programmes, dont notamment le journalisme d'investigation ;
- Réviser le cursus, en effet une réorganisation totale aux niveaux des contenus et méthodes d'enseignement et de recherche est nécessaire.
- Réaliser une étude stratégique sur les besoins du marché de l'emploi dans le domaine de l'information et de communication au cours des prochaines années au niveau quantitatif et qualitatif, en axant les efforts sur les nouveaux métiers dans le domaine des médias.
- Renforcer les équipements techniques et logistiques de l'institut afin de fournir aux étudiants les meilleures conditions d'apprentissage et faciliter leur intégration dans le marché de l'emploi

En effet, comme l'a mentionné le troisième rapport de l'Union Européenne, la soif d'information des citoyens et des organes médiatiques, implique des obligations sur la qualité de l'information, sa vérification, son analyse et son accessibilité et "c'est

¹ IPSI : l'unique établissement universitaire public tunisien qui forme les journalistes et les communicants

toute la chaine médiatique qui doit être revue, commençant par la formation initiale à l'IPSI" ¹.

	journalisme, le tableau ci-dessous regroupe les compétences travers les modules d'enseignements assurés :	
Une capacité à penser de façon critique le champ médiatique,	incluant la compréhension des médias et de leurs histoires, aux théories de l'information et de la communication, de l'économie des médias,	
Une capacité à produire clairement et de manière pertinente	en recourant aux sources d'informations, aux techniques de la rédaction des genres journalistiques (interview, reportage, enquête, journalisme d'opinion et journalisme d'agence)	
Des connaissances juridiques	en droit de l'Homme , droit constitutionnel, du droit administratif, du droit des médias, et de la déontologie de la pratique journalistique,	
Des connaissances de l'actualité	nationale et internationale ainsi que des grandes questions contemporaines ,	
Des connaissances linguistiques	regroupant les trois langues de base : arabe, français et anglais ainsi qu'une traduction	
Des connaissances des technologies de l'information et de communication	comme le C2i, infographie, in design, etc	
Des connaissances spécifiques au monde des médias	regroupant les ateliers de radio, de télévision, de presse écrite et électronique ainsi que le photojournalisme et la diction,	
Des connaissances méthodologiques	pour l'établissement des rapports de stage. Active l'Windows Accided aux paren l'établissement des rapports de l'établissement des rapports de l'établissement des rapports de l'établissement des rapports de stage.	
Des connaissances de culture générale	(comme le domaine de la culture, l'économie, environnement, culture d'entreprises, etc)	

Tableau n°1: les compétences générales escomptées à partir des modules d'enseignement assurés en journalisme à l'IPSI

Il s'agit d'incorporer certaines compétences à la planification des enseignements à partir d'un contenu d'enseignement et des activités à développer dans chaque module. L'objectif est de s'assurer une application effective des connaissances acquises par les apprenants.

3/ Repenser à améliorer le parcours de formation par une Approche Basée sur les Droits de l'Homme (ABDH)

Dans un contexte de prolifération de terrorisme et où la pratique journalistique se démocratise davantage, dans quelle mesure la formation académique dans le domaine du journalisme participe-t-elle à la préparation de ce métier marqué par l'importance du verbe et de l'éloquence et qui exige un fort sens de responsabilité vis-à-vis de la société ? Plus explicitement, comment la formation permet aux jeunes journalistes en apprentissage d'appréhender les codes et les règles déontologiques de leur profession ? Comment les encadrer face à une scène médiatique manipulée par

¹Hammami Sadok, rapport de la Coopération de l'Union Européenne en Tunisie, 2015, p 141. Hammami

des cercles d'influences essentiellement politiques qui conditionnent l'information et favorisent la liquidation des valeurs journalistiques au profil d'une information peu importe son intérêt ?

C'est dans cette optique de réflexion que nous nous demandons, quels savoirs scientifiques académiques enseignés ? Avec quelles méthodes ? Par quels moyens ? Quels types de productions académiques produites sur les médias tunisiens ? Comment faire pour inculquer aux étudiants futurs journalistes une prise en compte nécessaire de leurs futures responsabilités ?

L'Approche Basée sur les Droits Humains (ABDH) comme exemple de méthode pédagogique dans le contexte de la formation au journalisme.

C'est une nouvelle vision de l'enseignement des droits de l'homme qui a vu le jour à travers le caractère pluridisciplinaire de l'approche ABDH: l'idée du passage de méthodes de transmission des connaissances aux méthodes de transmission du savoir-faire ne se limite plus au domaine des études juridiques, plus encore elle englobe les autres spécialités dont la formation en journalisme. Cette approche sert à l'élaboration de méthodes et d'outils de travail par la prise en compte des valeurs humaines dans les analyses de situation et dans la définition des objectifs en matière de formation.

Pilotée par l'Université espagnole Larioja et financé par le programme Erasmus+ de l'Union Européenne, un projet inter-universitaire a connu le jour et a duré trois ans, comprenant un consortium de douze universités Maghrébines et Européennes dont l'Institut de Presse et des Sciences de l'Information. L'objectif étant l'adoption de méthodes pédagogiques scientifiques bien appropriées basées sur les droits humains.

A noter que plus d'une vingtaine d'enseignants-chercheurs maghrébins ont bénéficié d'une formation à distance sur "l'Approche basée sur les Droits de l'Homme" durant une année avec trois formations en présentiel, une pour chaque module avec l'élaboration d'une systématisation de l'application pratique réalisée par les participants. Ces formations se sont déroulées en 2016 respectivement à Rabat (Université Mohamed 5) à Sétif (Université Mohamed Lamine Dabbaghine) et à Tunis (Institut de Presse et des Sciences de l'Information).

Le contenu de la formation est structuré en 3 modules : connaissance des droits relatifs à chaque spécialité ; apprentissage axé sur les compétences et apprentissage basé sur le service. La programmation opérationnelle de la formation s'est faite en définissant la structure du programme de formation ; l'indice de contenus de chaque module et le chronogramme du développement de l'action de formation. Les

apprenants ont travaillé ces trois modules d'une manière hybride. Un matériel didactique élaboré relatif à l'utilisation de la classe virtuelle a été élaboré où les apprenants disposent de matériel d'aide au fonctionnement de la classe virtuelle¹. En outre, un Manuel des contenus du programme de formation a été élaboré par les équipes de recherche du consortium ABDEM et a été édité en français, espagnol et anglais.

La formation s'est principalement axée sur trois méthodes :

- La première s'est articulée autour de l'apprentissage basé sur les connaissances qui permettra aux étudiants d'appréhender les notions nécessaires sur les modules introduits.
- La deuxième, s'est portée sur l'apprentissage basé sur les *compétences* visant à développer les capacités des apprenants en matière d'analyse critique et de participation aux débats et forums.
- La troisième s'est axée sur l'apprentissage par le *service* permettant ainsi aux apprenants un passage effectif du cadre théorique au cadre opérationnel.

Le tableau ci-dessous regroupe les compétences spécifiques escomptées à travers l'Approche Basée sur les Droits de l'Homme

- Distinguer entre les faits, les analyses et les opinions,
- Publier uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont vérifiées et établies :
- Respecter la déontologie quel que soit le support, y compris dans l'utilisation professionnelle des réseaux sociaux, sites personnels et blogs comme sources d'information et comme vecteurs de diffusion de l'information;
- Faire preuve d'esprit critique et garder la distance nécessaire avec toutes les sources d'information;
- Refuser les injonctions contraires à la déontologie journalistique, d'où qu'elles viennent;
- Recourir à des méthodes loyales afin de recueillir et de traiter les informations, les photos, les images et les documents ;
- Mentionner les sources d'informations et ne jamais pratiquer le plagiat ;
- Rectifier dans les meilleurs délais et de manière franche et évidente les informations inexactes qu'il a pu diffuser. Le droit de réponse est garanti par la législation en vigueur;
- Séparer l'information de la publicité :
- Respecter la vie privée des personnes, les cultes et les croyances, le droit des mineurs, etc.
- Refuser de diffuser des informations ou des images attentatoires à la dignité humaine.

¹ Disponible sur: https://help.blackboard.com/fr-fr/Learn/Student).

Tableau n°2: les compétences spécifiques escomptées à partir des modules d'enseignement assurés en journalisme

Travailler sur ce type de compétences permettra de construire la connaissance et non de la transmettre, cette approche permet aussi de contextualiser les compétences dégagées dans des situations en lien avec les pratiques sociales établies. Pour assurer une meilleure compréhension de l'éthique journalistique, l'enseignant peut faire appel à certaines méthodes de travail afin de mettre en pratique les valeurs théoriques enseignées, en les situant dans leurs contextes à travers des exemples concrets. Le rôle de l'étudiant devient beaucoup plus *actif* (intentionné, basé sur ses connaissances préalables) et *stratégique* (autorégulé, réflexif, marqué par les circonstances et les conditions de la situation qui se présente). L'étudiant est particulièrement présent dans le processus de formation (en tant que *constructeur de son propre savoir* aidé et guidé par l'enseignant).

Cette approche devrait être sanctionnée par une action (un service), c'est à dire, associer les savoirs académiques acquises au sein de l'université avec le contexte (la société), puis réfléchir sur cette expérience. Au terme de cette approche d'apprentissage, les enseignants devront être capables d'identifier le potentiel pédagogique des compétences générales et spécifiques des modules d'apprentissage assurés afin d'incorporer ces compétences à leurs planifications d'enseignement dans une approche intégratrice et visant l'application effective des connaissances acquises.

L'objectif est non seulement de transmettre des " connaissances " spécifiques (Contenu du programme), mais surtout de les transformer en « connaissance » (empowerment), permettant le développement de l'étudiant et sa contribution à une transformation positive de la société.

En somme, cette approche sert à:

- Identifier et développer des stratégies permettant d'intégrer une approche fondée sur les droits de l'Homme dans les activités académiques et scientifiques universitaires,
- Elaborer des guides de matières basées sur les compétences avec une approche fondée sur les droits de l'homme,
- Améliorer les connaissances, les compétences et les comportements en vue de susciter des comportements professionnels appropriés,
- Encourager l'analyse des problèmes chroniques et des difficultés nouvelles qui se présentent dans le domaine des droits de l'homme (le terrorisme, les conflits violents, la discrimination, etc).

Conclusion:

Repenser l'enseignement à partir de nouvelles approches comme celle basée sur les droits de l'Homme, implique la redéfinition en partie de la mission des universités, la transformation des cursus d'études et l'articulation d'une orientation différente de l'activité d'enseignement ainsi que du rôle des étudiants pendant la formation. Cela se fera avec une approche qui intègre la dimension personnelle de l'apprenant en orientant l'application des savoirs acquis aux différents problèmes ou questionnements qui peuvent surgir dans différents contextes de la société actuelle, comme le terrorisme par exemple).

Dans la perspective de la formation cela représente un changement profond de la manière de planifier et d'évaluer l'apprentissage. Dans ce cas, plus que centrer l'attention sur le volume horaire des programmes, ou le nombre de crédits, ou le nombre de réponses correctes, ce sont la structure et la qualité des processus qui prennent de l'importance, celles qui permettront à l'apprenant d'aborder des situations typiques ou émergentes dans un contexte déterminé comme le terrorisme.

Ainsi, le rôle de l'apprenant devient beaucoup plus actif (basé sur ses connaissances préalables) et stratégique (autorégulé, réflexif, marqué par les circonstances et les conditions de la situation qui se présente), particulièrement présent dans le processus de formation (en tant que constructeur de son propre savoir , aidé et guidé par l'enseignant).

Nous soutenons l'idée que le journalisme devrait être considéré comme une discipline académique universitaire interdisciplinaire et non simplement une formation technique. Les tendances actuelles exigent une meilleure compréhension du monde qui nous entoure. Ces futurs-journalistes devraient être outillés pour apporter des contributions essentielles à ce monde en tant qu'analystes et spécialistes de l'information. Il est insuffisant de posséder un simple savoir-faire, il doit y avoir également un certain nombre de connaissances et un esprit de réflexion, de synthèse et d'analyse pour dépasser la toute simple collecte de faits disjoints.

Par ailleurs, si la socialisation technique est importante du point de vue des propriétaires des médias, alors, qu'en est-il du rôle social du journaliste, dans lequel les employeurs semblent peu intéressés ? Ici, nous devons être prêts à dire que les intérêts des employeurs et le rôle de l'université peuvent entrer en conflit.

Bibliographie:

- -Badillot, Yves Patrick & al, « Plus personne n'est journaliste », Médiamorphoses, 2008, n°24.
- -Bertrand Cabedoche (2006), Éléments de repérage théorique pour la construction de formations aux métiers de l'information », Les Cahiers du journalisme, n° 15.
- Ben Lagha F. et Mouelhi A., Sous la (dir) de Anna Maria Vega, Réalités et défis des droits de l,Homme dans l'enseignement universitaire tunisien, in "Approche basée sur les droits de l,Homme dans l'enseignement supérieur: une étude comparative de l'Europe et du Maghreb", Tomson Reuters, Tempus, 2016. pp309-330.
- -Ben Lagha F (dir), "Place des droits de l,Homme dans la formation universitaire à l'Institut de Presse et des Sciences de l'Information", , in "Approche basée sur les droits de l,Homme dans l'enseignement supérieur: une étude comparative de l'Europe et du Maghreb", Tomson Reuters, Tempus, 2016.pp335-374.
- -Brin Colette., Delforce Bernard, les cahiers du journalisme, 2010, n° 21.
- -Estienne Y., Vandamme, E. « l'école du journalisme de demain », in culture numérique, *Les Cahiers du journalisme*, 2010, 21p. pp156-175.
- -F. Ropé, B.Schlemmer, cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, 2007.
- -Gré. Olivia, le droit du public à une information de qualité, les chantiers de la démocratie, actes du colloque du réseau Théophraste, Tunis 2013, p13.
- -Laville C. « Journalisme : former au changement. Comment les formations se saisissent des transformations du journalisme », *Médiamorphoses*, n°24, 2008, pp. 92-96.
- -Modèles de cursus pour la formation au journalisme » (UNESCO 2007).
- -Modèles de cursus pour la formation au journalisme » (UNESCO 2009).
- -Pélissier N. & al. « Tous journalistes ? Les établissements de formation au défi du Web participatif », Les Cahiers du journalisme, 2010, 21, p. pp176-190.
- -Rapport de l'Instance nationale pour la Réforme de l'information et de la communication (INRIC, septembre 2012).
- -Rapport de l'UNESCO visant à élaborer une feuille de route pour le développement des médias (UNESCO, 2012).
- -Rapport de la coopération de l'Union Européenne (rapport de l'Union Européenne, 2015).